

# CHAPITRE II

## LA MONARCHIE ABSOLUE EN FRANCE

(3 à 4 heures)

### Objectifs

Montrer comment le principe de droit divin légué par la tradition se combine avec la création de structures étatiques modernes.  
Rappelez le principe de l'organisation de la société en trois ordres.

### Problématique

Comment la monarchie absolue s'affirme-t-elle en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ?

## 1. Louis XIV, roi absolu.

### 1.1. La monarchie héréditaire de droit divin.

La monarchie en France est **héréditaire** ; elle se transmet au plus proche descendant mâle. La **cérémonie du sacre** confère au roi un véritable caractère religieux. D'après la tradition, il reçoit ses pouvoirs de Dieu.

### 1.2. Le gouvernement du royaume.

En 1661, Louis XIV décide de gouverner sans premier ministre. Le roi est aidé par un **gouvernement monarchique**.

## 2. Le royaume de France : un Etat moderne.

### 2.1. La volonté d'unifier le royaume.

Pour renforcer l'unité du royaume, Louis XIV promulgue en 1685 **l'édit de Fontainebleau** ; **la tolérance religieuse est supprimée. Les 20 millions d'habitants doivent suivre le catholicisme.**

Dans les provinces, des **intendants** sont nommés ; ils détiennent de très larges pouvoirs. Ainsi le roi peut-il faire appliquer ses décisions dans l'ensemble du royaume.

### 2.2. Les limites de la monarchie absolue.

Le roi doit respecter les **coutumes** et les **privilèges** dont bénéficient les parlements, les villes et les pays d'Etats. De plus, **la lenteur des voies de communication réduit l'efficacité de l'administration royale.**

## 3. La société d'Ancien Régime.

### 3.1. Les trois ordres.

Sous l'Ancien Régime, la société française est divisée en trois ordres.

☺ voir Patrimoine le *Bourgeois gentilhomme* de Molière

### 3.2. Le monde des campagnes et des villes.

La grande majorité de la population est composée de paysans (85 %). Leur existence est difficile : redevances seigneuriales, impôts royaux, incertitudes des récoltes.

Dans les villes, **une bourgeoisie de plus en plus nombreuse se met au service de l'Etat et s'enrichit grâce à l'essor du commerce.** Certains achètent des charges de justice ou de finances et deviennent ainsi des **nobles de robe.**

## NOTIONS :

1. **Un intendant** : un délégué du roi, révocable, qui veille à la rentrée de l'impôt mais qui a aussi des pouvoirs judiciaires et de polices (Hatier p. 30).
2. **Un officier** : une personne qui dispose d'une fonction confiée par le roi (un office) dans le domaine de la justice ou des finances (Hatier p. 30).
3. **Un pouvoir absolu** : un pouvoir qui se veut sans limite (Hatier p. 30).
4. **La noblesse de robe** : la noblesse obtenue par l'exercice de certaines charges. La noblesse de robe se distingue de la vieille noblesse ou noblesse d'épée (Hatier p. 40).

## REPERES CHRONOLOGIQUES :

1. **Règne personnel de Louis XIV** : 1661-1715.